

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU TARN

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

ARRÊTÉ N° ARR2017_066

Objet : Délégation de fonctions à monsieur Patrick BETEILLE, conseiller communautaire

La présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-9,

VU les statuts de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

ARRÊTE

Article 1 : champ de la délégation

Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation à monsieur Patrick BETEILLE, conseiller communautaire de la commune d'Albi, à l'effet de signer au nom de la présidente et dans le respect des attributions confiées par le conseil communautaire, les documents ci-après définis :

- Permissions de voirie et actes de gestion du domaine public sur le territoire de la commune d'Albi,
- Courriers d'information et de réponse aux usagers dans le cadre des interventions communautaires de proximité sur la commune d'Albi en matière de gestion du domaine public, de travaux courants d'aménagement de voirie et de signalisation.

Article 2 : abrogation

Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté du 26 mai 2014 portant délégation de fonctions à monsieur Patrick BETEILLE lequel est abrogé.

Article 3 : exécution

Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter sa notification.

Fait à Saint-Juéry, le

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL